

# Agence de promotion économique du Canada atlantique

**2024-2025**

## **Rapport financier trimestriel** **Pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024**

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du Développement économique rural et ministre responsable de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2024.

N° de catalogue AC3-1F-PDF

ISSN 2817-3708



Agence de  
promotion économique  
du Canada atlantique

Atlantic Canada  
Opportunities  
Agency

Canada 

# Énoncé des résultats, des risques et des changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

## INTRODUCTION

Le présent rapport trimestriel doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses. Il a été établi par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) (LGFP), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification ou d'un examen externe.

La partie II du [Budget principal des dépenses](#) pour 2024-2025 renferme une description sommaire des activités de programme de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA).

### Méthode de présentation du rapport

La direction a préparé le présent rapport financier trimestriel en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint au rapport concorde avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses (A) pour l'exercice 2024-2025. Il comprend les autorisations totales disponibles accordées à l'APECA par le Parlement, ainsi que celles utilisées par l'Agence pendant le trimestre. Les autorisations disponibles sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites approuvées annuellement, ou encore de lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Le gouvernement doit obtenir l'autorisation du Parlement avant de dépenser des fonds.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la LGFP autorise, dans certaines conditions, le gouverneur général à délivrer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Dans le cadre du processus de production de rapports sur les résultats ministériels, l'Agence prépare ses états financiers annuels en recourant à la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore établis en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

### Structure financière de l'APECA

Deux crédits sont prévus pour la gestion des dépenses de l'APECA :

- Le crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement, comprend les autorisations de l'Agence liées aux coûts relatifs au personnel (p. ex. les salaires) et aux dépenses de fonctionnement et d'entretien (p. ex. les déplacements).
- Le crédit 5 – Subventions et contributions, comprend les autorisations liées aux paiements de transfert.

Les coûts au titre des autorisations législatives, pour des paiements versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi de crédits annuels, comprennent des postes comme la part de l'employeur pour le régime d'avantages sociaux des employés et d'autres dépenses mineures.

## FAITS SAILLANTS DES RÉSULTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ET CUMULATIFS

La section suivante met en évidence les changements importants dans les résultats trimestriels en date du 30 juin 2024.

### **État des autorisations : Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement**

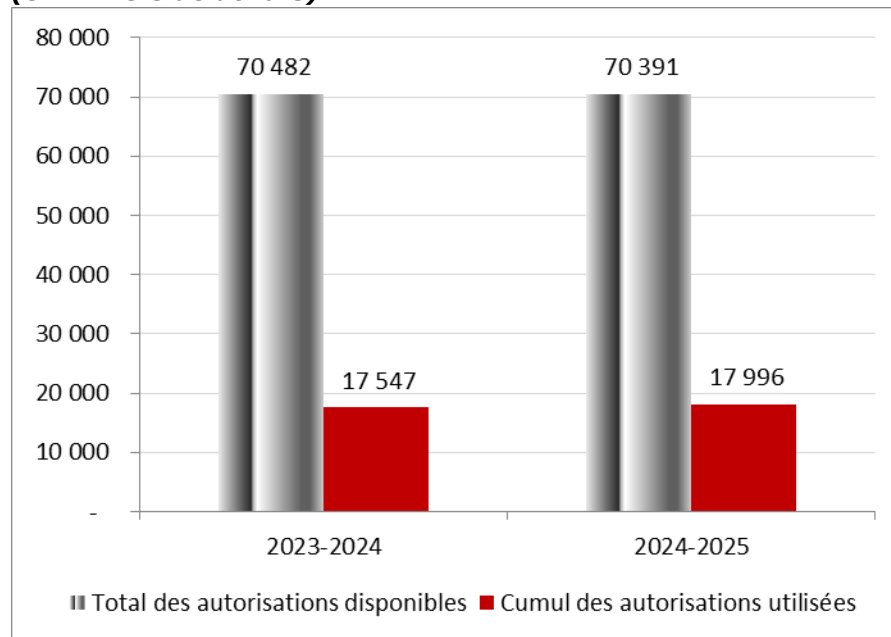
Le total des autorisations disponibles pour l'exercice 2024-2025 se chiffre à 70,4 millions de dollars, sans écart important par rapport au montant de 70,5 millions de dollars au 30 juin 2023.

Les autorisations du crédit 1 utilisées depuis le début de l'exercice ont augmenté pour atteindre 18,0 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice en cours, sans écart important par rapport au montant de 17,5 millions de dollars au 30 juin 2023.

Le graphique 1 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

### **Graphique 1 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 1 au 30 juin – Comparaison entre 2023-2024 et 2024-2025.**

*(en milliers de dollars)*



### **État des autorisations : Crédit 5 – Subventions et contributions**

Les autorisations totales disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 s'élèvent à 306,7 millions de dollars, soit une diminution de 98,3 millions de dollars par rapport aux 405,0 millions de dollars qui étaient disponibles au 30 juin 2023. Cette diminution de 98,3 millions de dollars, soit de 24,3 %, est expliquée ci-dessous.

Une diminution totale de 116,3 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

- une diminution de 92,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds de rétablissement de l'ouragan Fiona;
- une diminution de 10,2 millions de dollars du financement temporaire pour le Fonds pour l'emploi et la croissance;
- une diminution de 6,0 millions de dollars du financement temporaire pour l'Initiative pour la stabilisation et l'innovation dans le secteur de la pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard;
- une diminution de 4,8 millions de dollars du financement temporaire pour l'Initiative de relance régionale de l'aérospatiale;
- une diminution de 2,5 millions de dollars du financement temporaire (ayant donné lieu à un transfert de fonds de la part du ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire) pour appuyer la mise sur pied d'un projet de transformation secondaire du lait à Terre-Neuve-et-Labrador;
- une diminution de 0,6 million de dollars du financement temporaire pour le Programme pour l'entrepreneuriat des communautés noires.

Cette diminution est contrebalancée par une augmentation totale de 18,0 millions de dollars sur le plan des autorisations disponibles du crédit 5, répartie comme suit :

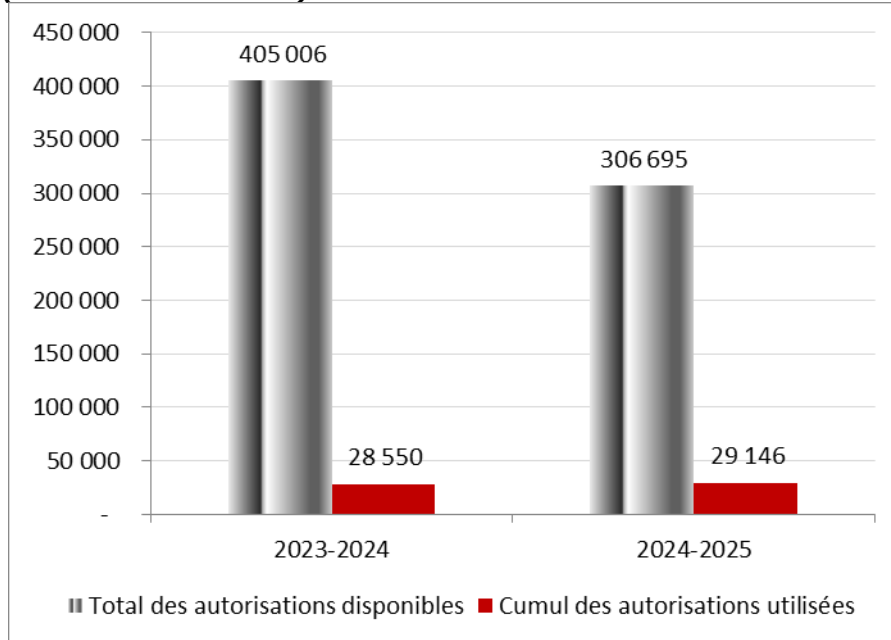
- une augmentation de 8,7 millions de dollars du financement temporaire pour le projet BioAccelerator;
- une augmentation de 4,6 millions de dollars du financement temporaire à l'appui du Forum d'Halifax sur la sécurité internationale. (L'APECA continue d'exercer son rôle d'organisme de prestation de services grâce à un montant transféré du ministère de la Défense nationale pour l'initiative annuelle);
- une augmentation de 4,3 millions de dollars du financement temporaire pour le Programme pour la croissance du tourisme;
- une augmentation de 0,4 million de dollars liée à un report de fonds en raison de retards relatifs aux projets et aux contrats.

Les autorisations du crédit 5 utilisées ont augmenté, passant de 28,6 millions de dollars durant l'exercice précédent à 29,1 millions de dollars pour l'exercice actuel. Cette hausse de 0,5 million, ou de 2,1 %, des autorisations utilisées est principalement attribuable au moment choisi pour les paiements de contribution comparativement à l'exercice précédent.

Le graphique 2 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

**Graphique 2 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour le crédit 5 au 30 juin – Comparaison entre 2023-2024 et 2024-2025.**

*(en milliers de dollars)*



**État des autorisations : Autorisations législatives budgétaires**

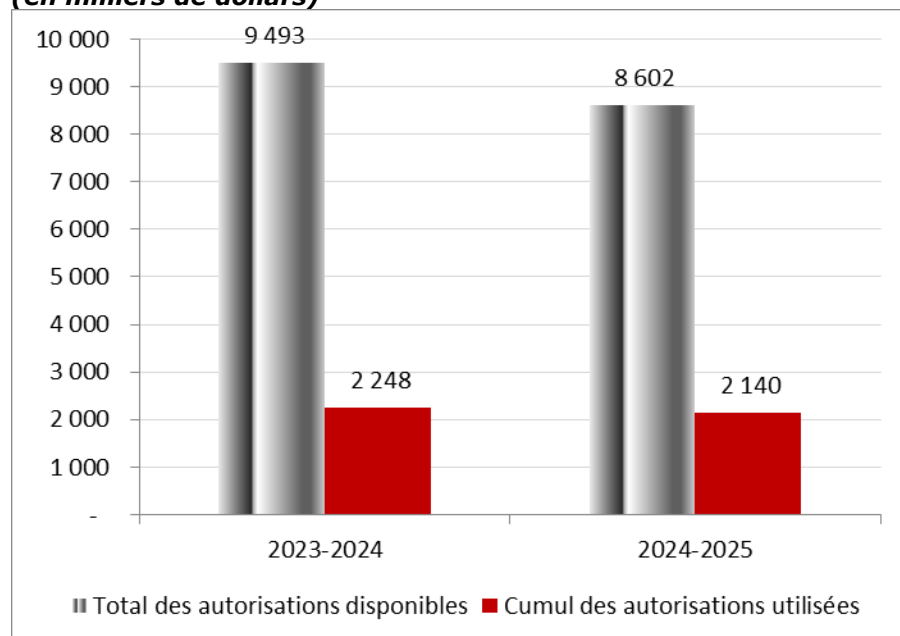
Les autorisations législatives budgétaires disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 ont diminué de 0,8 million de dollars, soit de 9,4 %, comparativement à la même période durant l'exercice précédent, pour atteindre 8,6 millions de dollars.

Les autorisations législatives budgétaires utilisées depuis le début de l'exercice ont légèrement fléchi pour s'établir à 2,1 millions de dollars à la fin du premier trimestre de l'exercice en cours, soit un écart mineur par rapport à la somme de 2,2 millions de dollars affichée au 30 juin 2023.

Le graphique 3 illustre les autorisations totales disponibles pour l'exercice ainsi que le montant des autorisations utilisées du début de l'exercice jusqu'à la fin du trimestre.

**Graphique 3 : Autorisations budgétaires nettes et dépenses pour les autorisations législatives au 30 juin – Comparaison entre 2023-2024 et 2024-2025.**

(en milliers de dollars)



**État des dépenses budgétaires de l'Agence par article courant**

Les dépenses budgétaires de l'Agence par article courant pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024 étaient de 49,3 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de 1,0 million de dollars, soit de 1,9 %, par rapport au montant de 48,3 millions de dollars pour l'ensemble des dépenses du trimestre se terminant le 30 juin 2023.

**Risques et incertitudes**

L'APECA procède à une évaluation périodique des risques pour mettre à jour son profil de risque global. Elle gère les risques financiers à l'aide d'un ensemble de mesures d'atténuation adéquates. Ces risques financiers sont en grande partie atténués à l'aide de solides mesures de contrôle interne des rapports financiers. Il s'agit notamment de l'évaluation périodique des contrôles au niveau de l'entité, des contrôles informatiques généraux ainsi que des contrôles prévus dans les principaux processus opérationnels de l'APECA, tels que les paiements des subventions et des contributions, les dépenses de fonctionnement courantes et les comptes débiteurs.

De plus, l'APECA gère ses processus budgétaires et ses affectations au moyen d'un cadre bien défini qui est appuyé par une série de mesures automatisées de contrôle financier. Des prévisions périodiques sont requises et des analyses sont réalisées périodiquement afin d'assurer une gestion adéquate des fonds.

## **Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes**

Les changements suivants ont été apportés au niveau du personnel supérieur au cours du premier trimestre :

- Le 19 mars 2024, le président a annoncé la nomination de Kurt Chin Quee au poste de dirigeant principal des finances de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, à compter du 15 avril 2024.
- Le 17 mai 2024, le premier ministre a annoncé la nomination de Laura Lee Langley au poste de présidente de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, à compter du 2 juillet 2024.

## **Approbation des cadres supérieurs**

Approuvé par :

---

Laura Lee Langley  
Administratrice générale  
Moncton, Canada

---

Kurt Chin Quee, CPA  
Dirigeant principal des finances  
Moncton, Canada

---

Date

---

Date

## État des autorisations (*non vérifié*)

### Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	70 391	17 996	17 996
Crédit 5 – Subventions et contributions	306 695	29 146	29 146
Autorisations législatives budgétaires	8 602	2 140	2 140
<b>Autorisations totales</b>	<b>385 688</b>	<b>49 282</b>	<b>49 282</b>

### Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)

Autorisations	Total des autorisations disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Autorisations utilisées pour le trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses nettes de fonctionnement	70 482	17 547	17 547
Crédit 5 – Subventions et contributions	405 006	28 550	28 550
Autorisations législatives budgétaires	9 493	2 248	2 248
<b>Autorisations totales</b>	<b>484 981</b>	<b>48 345</b>	<b>48 345</b>

\* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.



**Dépenses budgétaires de l'Agence par article courant (*non vérifié*)  
 Exercice 2024-2025 (en milliers de dollars)**

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 30 juin 2024	Cumul des dépenses engagées à la fin du trimestre
Personnel	70 570	17 804	17 804
Transports et communications	1 399	417	417
Information	542	170	170
Services professionnels et spéciaux	2 688	335	335
Location	1 711	793	793
Réparation et entretien	96	11	11
Services publics, fournitures et approvisionnements	219	11	11
Acquisition de machines et de matériel	692	228	228
Paiements de transfert	306 695	29 146	29 146
Autres subventions et paiements	1 076	367	367
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>385 688</b>	<b>49 282</b>	<b>49 282</b>

**Exercice 2023-2024 (en milliers de dollars)**

Dépenses	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Dépenses engagées pendant le trimestre se terminant le 30 juin 2023	Cumul des dépenses engagées à la fin du trimestre
Personnel	70 194	17 405	17 405
Transports et communications	1 843	424	424
Information	410	138	138
Services professionnels et spéciaux	3 083	393	393
Location	2 211	583	583
Réparation et entretien	115	10	10
Services publics, fournitures et approvisionnements	123	14	14
Acquisition de machines et de matériel	681	211	211
Paiements de transfert	405 006	28 550	28 550
Autres subventions et paiements	1 315	617	617
<b>Dépenses budgétaires nettes totales</b>	<b>484 981</b>	<b>48 345</b>	<b>48 345</b>

\* Comprend uniquement les autorisations disponibles et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.